

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton du CATEAU

11/2021

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Secrétaire de Séance : M MORELLE L

Présents : OLIVIER , GAVE N, MORELLE L, DHERBECOURT M, GRAS S, LECOUBEZ C, CAFFIAUX A, FOUREZ A, MONTIGNY F, M PRAZ H, DELJEHIER B, LENGLET L, HELOIR L, ROUSSEAU S, GALET A-M, DUMEZ D

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :
Mme FRANCOIS V a donné procuration à Mme GALET A-M
Mme DEMADE J a donné procuration à Mme DHERBECOURT M
M MAIRESSE s'est absenté

Absents excusés : Mmes FRANCOIS V, DEMADE J

Date de la Convocation : 03/03/2021

Date d'Affichage : 10/03/2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Annulation Prémption de terrain- délibération 09/2021

DELIBERATION

Vu la délibération du conseil municipal du 15 février 2008 instituant un droit de preemption urbain sur le territoire de la commune de Bertry,
Vu les délibérations du conseil municipal en date du 9 juin 2020 et 22 septembre 2020 concernant les domaines de compétences délégués au maire,
Vu le plan local d'urbanisme de la commune,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1 et suivants, L300-1 , R 211-1 et suivants,
Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le numéro 2021/03 adressée par maître Derouvroy notaire à Caudry en vue de la cession moyennant le prix de 2 900 € pour les terrains cadastrés section AD 67 (2a0ca) 68 (10a94 ca) et 69 (25a43ca) appartenant à M et Mme Raymond Thermone.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vote pour à l'unanimité

DECIDE d'annuler la délibération 09/2021 concernant l'exercice du droit de préemption pour les terrains précités compte tenu du fait que la compétence a été déléguée à Monsieur le Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Concessions de cimetière

DELIBERATION

Monsieur Le Maire énonce à l'assemblée qu'à l'issue de la reprise des concessions abandonnées à l'ancien cimetière, il y a trois caveaux qui ont fait l'objet d'une remise en état. En fonction du coût des travaux, ainsi que de la valeur du terrain, un prix de vente de ces concessions peut être fixé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu des travaux effectués pour la remise en état :

FIXE

à 2 370 euros le tarif de la concession référencée D90 5 places

à 1 870 euros le tarif de la concession référencée D92 4 places

à 1 310 euros le tarif de la concession référencée G30 2 places

DIT que le tarif concernant le reste des concessions est inchangé.

VOTE Pour à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention ADVB voiries communales

DELIBERATION

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil a décidé d'entreprendre des travaux de réfection de la couche de roulement des rues Emile Zola et Victor Hugo.

Monsieur Le Maire précise qu'il est désormais possible de demander, pour ce type de projet une aide départementale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aides départementales aux villages et bourgs voiries communales pour les travaux de réfection de la couche de roulement des rues précitées, à hauteur de 50 % de 127 797.50 euros, montant h.t des travaux (estimation).

AUTORISE le Maire à signer toute convention relative à cette demande.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

OBJET DE LA DELIBERATION : Préavis - bail

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'hypnothérapeute est installée dans l'espace santé.

Celle-ci informe le conseil qu'elle demande la résiliation de son bail et une réduction à trois mois de son délai de préavis. En effet compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie son activité professionnelle a été fortement réduite.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE en raison des circonstances exceptionnelles d'accorder une réduction du délai de préavis à madame Denimal ce qui porte à trois mois le délai de préavis à compter de la réception de son courrier.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de rétrocession de voiries et réseaux dans le domaine public

DELIBERATION

Monsieur Le Maire énonce à l'assemblée que la société Territoires 62 va déposer prochainement un dossier d'aménagement pour 6 lots libres de constructeur rue Guy Delfosse. Cet aménagement générera la création d'équipements que le lotisseur souhaite rétrocéder à la commune pour les intégrer dans le domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour cette rétrocession de voiries et réseaux dans le domaine public.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la société Territoires 62.

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention – Self cantine école

DELIBERATION

Monsieur Le Maire rappelle au conseil le projet d'investir dans un self au restaurant scolaire.

Monsieur Le Maire précise qu'il est possible de demander, dans le cadre du plan de relance de l'état, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, une subvention pour cet investissement. Cette subvention serait composée d'un montant fixe de 6300 € et d'un montant variable de 0.70 €/repas à partir du 7000^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention pour l'équipement d'un self au restaurant scolaire dans le cadre du plan de relance de l'état.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

